



PROFESSIONNELS ACCÈS DÉCHÈTERIE COURSEULLES-SUR-MER

— Route de Reviers —



NOUVEAUX HORAIRES 2025

	Courseulles-sur-mer	
	de novembre à fin février	de mars à fin octobre
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	9 -12h / 13-17h	9-12h / 13-18h
Mercredi	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi	9 -12h / 13-17h	9-12h / 13-18h
Vendredi	9 -12h / 13-17h	9-12h / 13-18h
Samedi	9 -12h / 13-17h	9-12h / 13-18h

Professionnels,
infos sur le
fonctionnement
des déchèteries.



DÉCHETS CONCERNÉS

GRATUITS

- Cartons
- Ferraille
- DEEE

NON AUTORISÉS POUR LES PROFESSIONNELS

- Gravats
- Déchets dangereux
- Amiante

PAYANTS

- Déchets verts-branchages : 15 €/m³ – 105 €/t
- Encombrants : 78 €/m³ – 260 €/t
- Bois : 23 €/m³ – 150 €/t

CONDITIONS D'ACCÈS ET TARIFICATION

- Pour accéder aux déchèteries, une carte professionnelle est nécessaire. Elle est disponible à la Communauté de Communes Cœur de Nacre sur présentation d'un extrait K-Bis. **Seuls les professionnels du territoire de Cœur de Nacre sont autorisés.**
- Une facture vous est adressée par le Trésor Public
- Les dépôts sont limités à :
 - 5 m³/jour (1,5 tonnes/jour)
 - 5 tonnes/semaine, tout type de déchets confondus
 - 1 passage par jour maximum.

